

Comité d'éthique des enseignants de HEC Montréal

Rapport 2020-2021

Pour fin de mémoire institutionnelle, rappelons que le Code d'éthique des enseignants de HEC Montréal est l'aboutissement d'une réflexion sérieuse, amorcée en 1981 avec l'établissement d'une liste de principes déontologiques. En 2007, un rapport préliminaire sur la pertinence d'une révision du code de déontologie fut présenté aux professeurs et, en 2008, un projet de code de déontologie des professeurs fut discuté. Le 2 décembre 2009, les professeurs adoptaient le *Code d'éthique des professeurs de HEC Montréal*. Il a alors été décidé que ce Code d'éthique des professeurs s'appliquerait à toutes les personnes qui enseignent à HEC, qu'il s'agisse de professeurs, de maîtres d'enseignement, de chargés de cours, de professeurs associés ou de tout autre type de formateurs. Lors de la réunion conjointe AP-APHEC d'octobre 2016, certains amendements ont été apportés au Code d'éthique. Il en fut de même lors d'une rencontre de l'AP du 30 septembre 2020. Le lecteur trouvera en annexe une copie du *Code d'éthique des enseignants de HEC Montréal*.

1- Période couverte

Le rapport de 2011-2012 a été produit le 15 décembre 2013, et couvrait la période allant de juin 2011 à août 2012. Comme il n'y a pas eu de plainte, le Comité n'a pas produit de rapport annuel pour les années 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015. Un rapport fut produit pour les années 2015-2016 et 2016-2017, faisant état du traitement des plaintes reçues. Tous les membres du Comité d'éthique des enseignants ont démissionné le 14 décembre 2017. Comme la place et le rôle du Comité d'éthique faisaient l'objet d'une discussion dans l'institution, ils n'ont pas été remplacés, ce qui signifie que le Comité a été non opérationnel pour les années 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020. À la suite de la nomination de nouveaux membres par l'AP, dont un membre externe, le Comité est redevenu opérationnel. Au cours de l'année académique 2020-2021, plusieurs demandes d'avis ont été reçues, et elles ont toutes été traitées. Le présent rapport couvre la période 2020-2021.

2- Composition du Comité

Durant la période couverte par le présent rapport, le Comité d'éthique était constitué des personnes suivantes :

Composition du comité d'éthique des enseignants 2020-2021

Membres réguliers	Représentant	Statut	Jusqu'en
Francine Séguin	Association des retraités	Professeur émérite	2022
Joé T. Martineau	Représentante de l'AP	Professeure adjointe	2022
Julien Le Maux	Représentant de l'AP	Professeur titulaire	2021
Rabih Khoury	Représentant de l'AMHEC	Maître d'enseignement	2023
Membres substitués			
Eduardo Schiehl	Représentant de l'AP	Professeur titulaire	2023
Louise Overbeek	Représentante de l'AMHEC	Maître d'enseignement	2023

Pour l'année qui vient (2021-2022), un membre externe a été ajouté. Il s'agit de madame Marie-Claude Boudreau, chef Éthique et conformité à la ville de Laval, dont le mandat va jusqu'en 2024.

3- Activités du Comité

À la suite de la démission de ses membres en décembre 2017, et de l'incertitude qui s'en est suivie quant à son avenir, le Comité d'éthique n'a pas été opérationnel durant plusieurs mois. Il a repris ses activités le 26 avril 2019. Il faut ici souligner le travail important effectué par Jean-Pierre Dupuis, président de l'AP. Comme le Comité d'éthique des enseignants est une émanation de l'AP, son implication était déterminante pour la reprise du dialogue avec les professeurs, avec le nouveau directeur Federico Pasin et avec la nouvelle secrétaire-générale de HEC Johanne Turbide. Les échanges avec ces derniers ont permis de comprendre les attentes de l'École par rapport au Comité d'éthique des enseignants, et la place qu'il pourrait occuper dans les instances s'intéressant à l'éthique et à la déontologie à HEC Montréal. C'est dans ce contexte que les membres du Comité d'éthique ont produit un document brossant les chevauchements qui existent actuellement entre ces instances, document qui a été remis au président de l'AP et à la secrétaire-générale.

À la suite de la nomination des membres au Comité d'éthique des enseignants, ce dernier s'est réuni à plusieurs reprises en 2019, 2020 et 2021, en présentiel ou par vidéoconférence, afin de préparer les rencontres de l'AP et les échanges avec la direction de HEC. Ces échanges se poursuivent toujours afin de déterminer la place et le rôle du Comité d'éthique des enseignants au sein de l'institution.

Malgré la pandémie, le Comité a reçu plusieurs demandes d'avis, qui ont toutes été traitées.

4- Demandes d'avis informels

Durant la dernière année, le Comité d'éthique a traité 16 demandes d'avis:

- 13 demandes d'étudiants :
 - 7 d'étudiants des certificats
 - 2 d'étudiants du BAA
 - 1 étudiant des DESS
 - 2 d'étudiants de la M.Sc
 - 1 étudiants du doctorat-post doctorat
- 1 demande d'un enseignant
- 2 demandes provenant de membres de la communauté externe,

Les demandes concernaient le comportement de l'enseignant, dans le cadre de sa relation pédagogique, en recherche ou dans son rapport avec la collectivité externe. Dans 8 cas, il s'agissait d'incivilités, de conflits interpersonnels, de racisme ou d'abus de pouvoir. Dans 6 autres cas, la plainte portait sur le contenu du cours ou ses modes d'évaluation. Les deux dernières plaintes touchaient la relation d'un enseignant avec la communauté externe à HEC.

Pour les plaintes portant sur le contenu des cours ou ses modes d'évaluation, la présidente du Comité d'éthique a suggéré aux plaignants de communiquer avec le professeur, le coordonnateur de cours, le directeur de service ou le directeur des études, selon la plainte qui lui avait été exposée. La plupart de ces cas ont été réglés de cette façon, à la satisfaction des plaignants. À la suite d'un échange par courriel ou par téléphone avec la présidente du Comité, certains cas n'ont donné lieu à aucune démarche additionnelle de la part de l'étudiant.

Pour les 2 cas impliquant un enseignant dans sa relation avec la collectivité, comme la plainte était déjà devant une autre instance, la présidente a refusé d'amener cette plainte au Comité d'éthique.

Le Comité d'éthique a donc d'abord joué un rôle de conseil auprès des étudiants. Dans un premier temps, il les a aidés à préciser leur grief, à évaluer s'il s'agissait d'un problème éthique, et à identifier l'endroit où la plainte devait d'abord être dirigée.

5- Traitement des plaintes formelles

Les demandes d'avis ont toutes été traitées, et aucune n'a donné lieu au dépôt d'une plainte formelle bien que, dans deux situations, les étudiants voulaient initialement porter plainte formellement.

6- Actions à entreprendre

Lors du Rapport annuel 2016-17, les membres du Comité d'éthique avaient identifié trois priorités :

- A. Il est urgent de clarifier les mandats des différentes instances à HEC qui s'intéressent à l'éthique, entre autres l'ombudsman, le Comité d'éthique des enseignants, et la Direction de la recherche et du transfert pour la Politique sur la conduite responsable de la recherche. Certains événements qui se sont produits au cours des deux dernières années ont montré qu'il y avait des chevauchements non souhaitables entre les mandats de ces différentes instances, et que cela donnait lieu à des conflits au moment où une plainte était déposée. L'AP et l'APHEC qui, historiquement, ont joué un rôle important pour l'élaboration du Code d'éthique des enseignants et pour sa mise sur pied et son fonctionnement doivent être associées à cette réflexion. Le Comité d'éthique, suite à son expérience des 3 dernières années, devrait aussi y être associé;

- B. Il est urgent de clarifier le rattachement institutionnel du Comité d'éthique;

- C. Il est urgent d'organiser une vaste campagne de sensibilisation auprès de la communauté universitaire. À ce chapitre, HEC est en retard par rapport à ce qui se fait dans d'autres universités québécoises et canadiennes.

Plusieurs actions ont été entreprises au cours des deux dernières années afin de clarifier le rôle et la place du Comité d'éthique des enseignants au sein de l'institution, mais il reste encore beaucoup de travail à faire. Plusieurs règlements se chevauchent. Le rôle des comités et instances s'intéressant à l'éthique et à la déontologie n'est pas clair. Ce qui est une source inévitable de confusion pour les enseignants et les étudiants. Il y a donc urgence d'agir. En attendant la clarification des rôles de chacun, le Comité d'éthique des enseignants traitera toute demande qui lui sera faite. Il pourra ainsi conseiller la personne, la diriger vers l'instance la plus appropriée ou amener une plainte formelle au Comité.

En terminant, les membres du Comité d'éthique des enseignants tiennent à remercier tous ceux et celles qui, par leur action diligente et le respect qu'ils ont démontré envers le difficile travail accompli par le Comité d'éthique, ont permis à ce dernier d'agir promptement et efficacement.

:

